Chapitre 35

MATIÈRES ALBUMINOÏDES; PRODUITS À BASE D'AMIDONS OU DE FÉCULES MODIFIÉS; COLLES; ENZYMES

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :

   a) les levures (n° 21.02);

   b) les fractions du sang (autres que l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques), les médicaments et autres produits du Chapitre 30;

   c) les préparations enzymatiques pour le prétannage (n° 32.02);

   d) les préparations enzymatiques pour trempage ou pour lessives et les autres produits du Chapitre 34;

   e) les protéines durcies (n° 39.13);

   f) les produits des arts graphiques sur supports de gélatine (Chapitre 49).

2. Le terme *dextrine* employé dans le libellé n° 35.05 s'applique aux produits provenant de la dégradation des amidons ou fécules, ayant une teneur en sucres réducteurs, exprimée en dextrose, sur matière sèche, n'excédant pas 10 %.

   Les produits de l'espèce d'une teneur excédant 10 % relèvent du n° 17.02.

Note supplémentaire.

1. Les matières protéiques de lait contenant 85 % ou plus de protéines de lait en poids sec sont classées sous le n° tarifaire 3504.00.11 ou 3504.00.12. Les matières protéiques de lait contenant moins de 85 % de protéines de lait en poids sec sont classées sous le Chapitre 4 (sous-position 0404.90).

Note statistique.
(N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

1. Pour les besoins statistiques des nos de classement 3506.91.00.10 à 3506.91.00.90, les adhésifs à base de copolymères doivent être classés selon le principe pour le classement des copolymères énoncé dans les Notes explicatives du Chapitre 39.

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
35.01		**Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine.**			
3501.10.00	00	**-Caséines**	KGM	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3501.90.00		**-Autres**		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	20	- - - - -*Colles de caséine*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
35.02		**Albumines (y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum, contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80 % de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines.**			
		-Ovalbumine :			
3502.11		**- -Séchée**			
3502.11.10	00	- - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	8,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3502.11.20	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	6,12 $/kg	
3502.19		**- -Autre**			
3502.19.10	00	- - -Dans les limites de l'engagement d'accès	KGM	6,63 ¢/kg	TPAC, TPMD, TÉU, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3502.19.20	00	- - -Au-dessus de l'engagement d'accès	KGM	1,52 $/kg	
3502.20.00	00	**-Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3502.90.00	00	**-Autres**	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3503.00.00		**Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n^{o} 35.01.**		En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - - -*Gélatine comestible*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
3504.00		**Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome.**			
		- - -Matières protéiques de lait :			
3504.00.11		- - - -Dans les limites de l'engagement d'accès		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - - -*Sous forme solide (blocs, poudre ou granulés)*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
3504.00.12		- - - -Au-dessus de l'engagement d'accès		270 % mais pas moins de 3,15 $/kg	TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TCUE, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - - -*Sous forme solide (blocs, poudre ou granulés)*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
3504.00.90	00	- - -Autres	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
35.05		**Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules prégélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés.**			
3505.10		**-Dextrine et autres amidons et fécules modifiés**			
		- - -Amidons et fécules éthérifiés ou estérifiés			
3505.10.11	00	- - - -Fécule cationique de pomme de terre devant servir à la fabrication de papier ou cartons	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3505.10.19	00	- - - -Autres	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3505.10.20	00	- - -Amidons prégélatinisés; Amidons et fécules solubles (amylogènes)	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
3505.10.90		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - - -*Dextrines*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
3505.20		**-Colles**			
3505.20.10	00	- - -Mélange de fécule de pommes de terre et de polymères synthétiques, devant servir à la fabrication de papiers peints pré-encollés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3505.20.90	00	- - -Autres	KGM	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
35.06		**Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg.**			
3506.10.00	00	**-Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
		-Autres :			

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
3506.91.00		**- -Adhésifs à base de polymères des n^{os} 39.01 à 39.13 ou de caoutchouc**		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - - -*Epoxide resins*	KGM		
	20	- - - - -*Polymères d'acétate de polyvinyle*	KGM		
	30	- - - - -*Polymères d'acrylique*	KGM		
	40	- - - - -*Colle de caoutchouc*	KGM		
	90	- - - - -*Autres*	KGM		
3506.99.00	00	**- -Autres**	KGM	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 3 %
35.07		**Enzymes; enzymes préparées non dénommées ni comprises ailleurs.**			
3507.10.00	00	**-Présure et ses concentrats**	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
3507.90.00	00	**-Autres**	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.